



VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04
mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU ~~26~~ janvier 2026 PORTANT REGLEMENTATION DE PERMISSION DE VOIRIE, STATIONNEMENT

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le code de la route
- Vu la demande du 26.01.2026 de BOUYGUES BATIMENTS CENTRE SUD OUEST, 11 avenue Jean Zay, 45000 ORLEANS
- Afin de permettre le bon déroulement des travaux de ravalement de façade, 6 rue des soupirs à HENRICHEMONT par M. CARLY Laurent, 5 rue Denis Lapin, 18230 ST DOULCHARD
- Vu l'intérêt général ;

ARRETE :

■ **Article 1^{er}** : La commune d'Henrichemont donne permission de voirie à l'entreprise CARLY Laurent, 5 rue Denis Lapin, 18230 ST DOULCHARD pour le compte de BOUYGUES BATIMENTS CENTRE SUD OUEST, afin d'effectuer des travaux de ravalement de façade, au 6 rue des soupirs, HENRICHEMONT, à compter du 30.01.2026 et ce pendant 60 jours calendaires

■ **Article 2^{ème}** : Le stationnement des véhicules sera interdit aux droits des travaux, à compter du 30.01.2026 et ce pendant 60 jours calendaires

■ **Article 3^{ème}** : La signalisation sera mise en place par l'entreprise.

■ **Article 4^{ème}** : La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques, et l'entreprise sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20260129-2026_010-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/01/2026
Publication : 29/01/2026

Le Maire,
Gilles BUREAU



Publié sur le site internet de la commune le 29/01/2026.